

Brest, le 30 décembre 2014

N° 122 SHOM/DG/NP

SERVICE HYDROGRAPHIQUE
ET OcéANOGRAPHIQUE
DE LA MARINE

Le directeur général

DECISION

portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein du comité technique du SHOM

-

L'ingénieur général de l'armement Bruno Frachon
directeur général du SHOM,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 portant création du comité technique de l'établissement public administratif Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2014 relatif à la réduction de la durée du mandat des membres de certaines instances civiles de concertation du SHOM ;

Vu le procès-verbal de l'élection au comité technique du SHOM, organisée le 4 décembre 2014.

DECIDE :

Article 1 : Sont désignés en qualité de membres du comité technique du SHOM :

1. Représentants de l'administration :

Monsieur l'IGA Bruno Frachon, président ;

Monsieur l'ICETA David Moreau, directeur des ressources humaines.

Destinataires : Toutes directions – Divisions – Départements.

Copie extérieure : DRH-MD (RSSF/2).

Copies intérieures : Affichage – DRHGRH 10.03.

2. Représentants du personnel :

Titulaires

Monsieur David Héлары
Monsieur Emmanuel Issaly
Monsieur Jean-Yves Cyrès
Madame Chantal Bossard
Monsieur Hervé L'Hostis
Monsieur Roman Kerouanton

Suppléants

Monsieur Loïc Le Ménédeu
Monsieur Henry Arnaud
Madame Valérie Potel
Monsieur Patrick Guyomard
Madame Nathalie Emiry
Monsieur Didier Chalm

Article 2 : Le mandat des représentants de l'administration et du personnel au sein du comité technique du SHOM prend effet à compter du 1er janvier 2015.

Article 3 : Le directeur général du SHOM est chargé de l'exécution de la présente décision.

